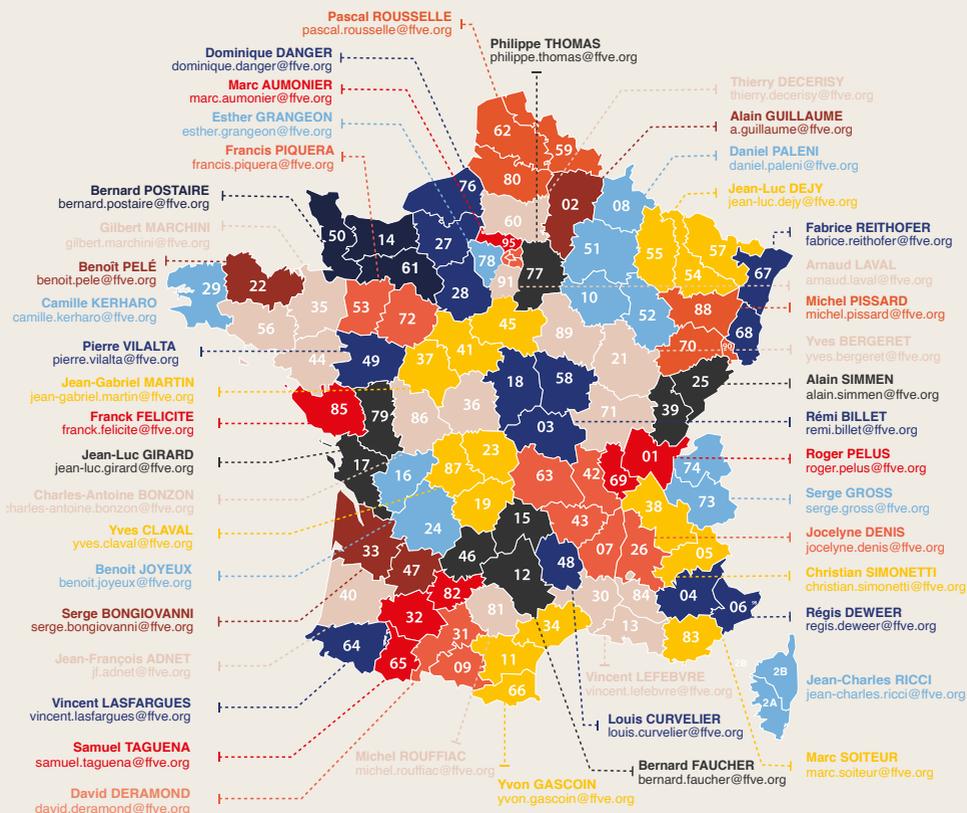


DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX 2024

Nos délégués régionaux vous représentent localement, retrouvez leur contact sur la carte ci-dessous



PETITE COURONNE



Christophe BERNARD
christophe.bernard@fve.org

Jean-Paul LE BUZITH
jean-paul.lebuzith@fve.org

Patrick GOMEZ
patrick.gomez@fve.org

DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER



Jacques Cosserrat
jacques.cosserrat@fve.org





LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

REPRÉSENTER

les collectionneurs
de véhicules d'époque



PRÉSERVER

le patrimoine roulant
de façon citoyenne



TRANSMETTRE

le savoir et la passion
des véhicules d'époque



FÉDÉRER

les acteurs des véhicules
d'époque sur tout le territoire



ffve.org



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Créée en 1967, la Fédération Française des Véhicules d'Époque est délégataire du Ministère des Transports depuis 1984 et a obtenu la Reconnaissance d'Utilité Publique en 2009. Elle délivre des attestations permettant l'établissement des certificats d'immatriculation de collection. Elle représente les collectionneurs auprès des pouvoirs publics. À ce titre, elle a obtenu des dérogations de circulation dans les ZFE pour les véhicules dotés du certificat d'immatriculation de collection.



LA CARTE GRISE COLLECTION : SIMPLIFIER LA VIE DU COLLECTIONNEUR

Grâce aux attestations que la FFVE délivre pour les véhicules de plus de 30 ans en état d'origine, les collectionneurs peuvent obtenir le certificat d'immatriculation collection et accéder à ses nombreuses facilités. Il permet en premier lieu de bénéficier de dérogations à l'interdiction de circuler dans les ZFE, de porter la périodicité du contrôle technique de deux ans

à cinq ans et légalise l'usage de plaques noires. Il conduit également l'administration à reconnaître le statut spécifique du véhicule. À ce titre, il échappe aux procédures concernant les véhicules gravement endommagés ou économiquement irréparables, aux taxes sur les véhicules de plus de 36 CV et, pour les poids lourds, à la taxe spéciale sur les véhicules routiers.

NOS ACTIONS

- 1 Préserver et diffuser les savoir-faire liés à l'entretien et la rénovation du véhicule de collection
- 2 Valoriser la tradition française du concours d'élégance grâce à la labellisation FFVE
- 3 Célébrer des lieux d'histoire automobile dans toute la France grâce à la pose de plaques commémoratives
- 4 Participer à la préservation de l'environnement en plantant un arbre à chaque délivrance d'attestation
- 5 Encourager une conduite sûre et responsable du véhicule d'époque
- 6 Assurer le futur du véhicule de collection dans un monde en voie de décarbonation
- 7 Promouvoir le véhicule d'époque auprès du grand public en organisant tous les ans une journée nationale (JNVE)
- 8 Associer le véhicule d'époque aux Journées européennes du patrimoine grâce à un partenariat avec le ministère de la Culture
- 9 Faciliter l'accueil des véhicules anciens au sein des villes et des villages engagés dans l'animation de leur territoire



LA FFVE EN CHIFFRES

40 000
attestations délivrées
en 2023

1 000
clubs adhérents

50
musées adhérents

500
professionnels adhérents

100 000
arbres plantés

48
délégués régionaux

10
programmes

10
groupes de travail FFVE

52 000
personnes suivent
l'actualité de la FFVE
sur les réseaux sociaux
en 2023